

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIQUE OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

## **POINT DE PRESSE CONJOINT**

**DES MINISTRES EN CHARGE  
DE LA SANTE PUBLIQUE,  
ET DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE  
SUR LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE**

**MOT LIMINAIRE DE ANDRE MAMA FOU DA**

Ministre de la Santé Publique

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans ce cadre d'information qui porte sur une question essentielle, dont l'urgence et l'opportunité constituent pour le Cameroun tout comme nombre des pays africains, un grand challenge. Il s'agit en effet de la mise en place de la Couverture Santé Universelle dans notre Pays.

Conscient de cette situation, le Chef de l'Etat SE Paul BIYA a, dans son adresse à la nation le 31 décembre 2007, instruit de réfléchir sur je cite « un dispositif d'assistance médicale qui ne laisserait aucun camerounais sans soins quel que soit ses moyens » fin de citation.

Aussi, le Premier Ministre Chef du Gouvernement a confié en 2015 aux MinSante et MINTSS de conduire cette réflexion dans un Comité intersectoriel comprenant outre les Administrations les Formations Sanitaires, les Sociétés savantes, les Corporations, la Société Civile assistée des partenaires à l'instar du BIT, l'OIT, l'OMS et l'USAID. Ce Comité travaille dans une démarche participative et consultative avec des moments de validation des Etapes clés.

Notre pays s'y est donc engagé depuis quelque temps, certes discrètement et prudemment, mais résolument.

**Mesdames, Messieurs,**

Nous recevons et suivons ces derniers temps les nombreux appels/commentaires des Camerounais de tous bords sur le retard que prendrait à la Mise en place dans d' une Assurance Maladie Universelle à même d'adresser le Risque Maladie dans notre pays.

Ce processus renferme des subtilités et des exigences qu'il convient de maîtriser, d'où la nécessité et le devoir que nous nous faisons d'en parler ce jour, ceci pour une meilleure compréhension et une bonne appropriation par tous les acteurs de ce qui est fait par ce groupe d'Experts.

## Mesdames et Messieurs

### Quel est le Champ de l'Assurance Maladie ?

L'assurance maladie porte principalement sur le financement de la demande de soins ou de l'accès aux soins de santé. Elle vise donc à couvrir uniquement le risque Maladie.

Le concept est le paiement d'une Prime annuelle auprès d'une Compagnie d'Assurance qui vous donne droit à une prise en charge, ou un remboursement des frais médicaux engagés.

Selon les dispositions de la Loi portant Code du Travail, la charge de couverture du risque maladie du travailleur relève de la responsabilité de son employeur, qu'il s'agisse de l'Etat, des Organismes du Secteur Para-public et du Secteur privé. Cette disposition s'applique naturellement aux accidents de travail et maladies professionnelles couverts par le régime de prévoyance sociale.

Aussi dans le Secteur Public, les soins des Agents de l'Etat et leurs familles, sont pris en charge ou remboursés par le budget de l'Etat dans l'ordre de 60% à 100%.

Dans le Secteur para-public et privé, diverses formules sont utilisées:

. la prise en charge directe des employés et leurs familles dans le service de santé de l'entreprise ou dans la formation hospitalière et pharmaceutique conventionnée.

. la souscription d'une police d'assurance, le taux de couverture pouvant atteindre des fois jusqu'à 80% des frais.

. des mutuelles de santé pour la couverture des soins des travailleurs de l'économie informelle et agricole, sur la base d'une adhésion volontaire.

. Des Corporations ou des familles souscrivent directement à une assurance particulière.

- **L'Etat dans son rôle régalien organise des dispositifs de prévention, de Prise en charge gratuite et de subvention de certains médicaments et pathologies :**

- C'est le cas de la vaccination pour les moins de cinq ans ;
- La prévention et le traitement du paludisme ;
- La disponibilisation des kits obstétricaux et le Chèque Santé pour les femmes enceintes ;
- Les pathologies endémiques ou pandémiques à l'instar de la tuberculose, le VIH/Sida, le paludisme, la lèpre, les vers intestinaux, l'onchocercose, etc... en passant par l'insuffisance rénale (hémodialyse) et les cancers, au bénéfice de l'ensemble de la population camerounaise.

Voilà Mesdames et Messieurs, un aperçu du dispositif actuel de couverture du Risque maladie dans notre Pays ; cet état des lieux relève

. une importante fragmentation du financement avec une multitude de mécanismes ou de régimes de financement de la santé,

.un faible taux de mutualisation et donc de partage du risque maladie dans la population camerounaise.

Cet état de choses entraîne des inéquités dans l'accès aux soins de santé et une charge importante au niveau des ménages en termes de dépenses de santé.

### **Mesdames Messieurs, L'Assurance Maladie Universelle adresse-t-elle toute la question ?**

Parler de l'assurance maladie Universelle suppose la mise en place d'un système ( mécanisme) national de recours en vue de la prise en charge des Soins médicaux pour chaque individu. Toutefois trois préoccupations fondamentales demeurent à ce stade :

1/ La définition ou la circonscription des soins pour lesquels l'on est couvert ;

2/ L'Assurance de la qualité des soins dans la majorité des formations hospitalières publiques et privées ;

3/ l'Equité dans l'échelle des contributions ;

4/ Une Carte sanitaire équitablement répartie sur l'ensemble du territoire.

Mesdames, Messieurs,

L'Assurance Maladie Universelle et La **Couverture Santé Universelle (CSU)** sont des Concepts totalement différents.

La couverture sanitaire universelle suppose que tout un chacun accède à des services de santé et des soins de qualité sans risque d'appauvrissement.

**Aussi, la Couverture Santé Universelle s'organise sur deux principales thématiques:**

**1/ L'Organisation et le Financement de l'OFFRE de Soins de santé**

**2/ L'Organisation et le Financement de la DEMANDE des Soins qui est le champ de l'assurance maladie.**

Le Chef de l'Etat nous instruit de mettre en place un système de couverture nationale fiable, équitable et financièrement soutenable dans lequel chaque individu est appelé à contribuer, chacun selon ses capacités mais tous bénéficiant du même paquet de soins de santé avec le même niveau de qualité.

**Aussi Trois préoccupations constituent le Fil conducteur de nos réflexions :**

- **Quels services sont offerts ?**

L'éventail complet des services de santé essentiels y compris la prévention et la réhabilitation ;

- **Qui est couvert ?**

Nous sommes pour une couverture progressive de toute la Population, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables ;

- **Comment ?**

Les coûts ne sont pas seulement à la charge des malades mais sont supportés par l'ensemble de la population et de l'Etat du Cameroun par le biais du prépaiement et de la mise en commun des risques.

**Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous situer sur le stade actuel de nos réflexions :**

- **La carte sanitaire est connue avec un système de géolocalisation de près de 5855 formations sanitaires dont 2675 publiques, 2430 privées et 750 privées confessionnelles ;**
- **Les Comptes Nationaux de la Santé sont effectués, soit 728 milliards en 2012 dont 474 milliards supportés par les ménages ;**
- **L'Etat des lieux des principaux dispositifs de couverture sur le risque maladie sont connus ;**
- **Le Consensus sur la mise en place d'une structure nationale unique de gestion technique et financière est obtenu ;**
- **Le Consensus sur un régime de base, obligatoire pour l'ensemble de la population et offrant un paquet de soins et services de santé essentiels communs, mais avec des contributions différenciées suivant le niveau de revenus ;**
- **Il s'est tenu, du 2 au 6 Mai 2017, un Atelier de conciliation sur le paquet de soins et services de santé essentiels communs, dont la validation par l'ensemble du Comité s'effectuera d'ici la mi-Juin 2017.**

**Parallèlement des Sous-Groupes réfléchissent sur l'opérationnalisation de la CSU, notamment**

1/L'affiliation par un système d'immatriculation biométrique avec l'assistance des communes ;

2/Le recouvrement des contributions des travailleurs et retraités du secteur formel (public, privé) ;

3/ le recouvrement des contributions des populations actives de l'économie informelle et du secteur agricole, (secteur le plus important avec près de 80% des travailleurs) ;

4/L'accréditation des formations sanitaires et le rôle des Ordres Professionnels du secteur santé ;

5/ les rôles possibles des organisations non gouvernementales, des coopératives et associations professionnelles dans les relations avec le secteur informel ;

6/ l'identification, la cartographie et la gestion des populations indigentes, incapables de payer une quelconque contribution.

7/ la gouvernance du système, notamment le cadre Législatif

**En définitive, Mesdames et Messieurs, d'ici Novembre 2017, nous pensons pouvoir proposer un document cadre décrivant l'ensemble du processus et présentant les projections financières de ce Grand Projet Social pour lequel nous sommes tous interpellés.**

**C'est un engagement majeur du Chef de l'Etat S.E. Paul Biya qui va conduire notre pays vers l'émergence en 2035.**

Je vous remercie de votre bien aimable attention.